

homme qui avait déjà amplement prouvé qu'il peut jouer tous les rôles, pour assouvir sa vengeance, et pour perdre un adversaire. Cet homme aujourd'hui excécre par tous les partis, même par ceux qui ont exploité son hypocrisie et toute la bassesse de son âme, est Clarke, procureur-général de Manitoba. Si ce misérable a largement contribué à la perte de Riel, il n'a recueilli de sa trahison et de son astuce que le mépris le plus profond. Introduit devant la chambre, il n'a pu répondre aux nombreuses questions que lui ont posé les véritables amis de Riel, sans convaincre les membres, qu'il ne poursuivait cet élu du comté de Provencher, que parce que celui-ci avait refusé de lui vendre son influence. Honte à ce misérable traître!....

Après ce semblant d'enquête, M. Bowell persuadé que les preuves qu'il venait d'obtenir étaient suffisantes pour ceux qui avaient déjà juré la perte de Riel, il demanda son exclusion de la Chambre des Communes. Cette motion ne tendait à rien moins qu'à infliger le plus sanglant outrage à Riel, à sa nation, à tous les Canadiens-Français, à tous les catholiques de la Puissance. Aussi, tous les vrais patriotes de la province de Québec, sentirent le sang leur bouillonner dans les veines; et firent des efforts inouis pour repousser cette flétrissure qu'on voulait imprimer sur leur front. M. Holton voulut ralentir le coup porté par M. Bowell, et proposa à sa motion un amendement demandant à la Chambre d'attendre le rapport du comité qui avait été nommé pour s'enquérir des affaires du Nord-Ouest, et si l'amnistie avait été promise,